



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 10
Mercredi 16 mars 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Projet: transformations intérieures, ouverture d'une fenêtre à l'Est et d'une porte-fenêtre à l'Ouest, aménagement d'une nouvelle place de parking

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 9 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Moutier

Avis de construction

Requérant: Magnenat Claude, chemin de Boracles 22, 1008 Jouxkens Meszery

Auteur du projet: SP-Ventilation Sàrl, 1077 Servion

Emplacement: Parcelle N° 362, rue Neuve 70

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Lehmann Christian, chemin de la Foule 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1526, chemin de la Foule 7

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: AMEJO SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: SP-Ventilation Sàrl, 1077 Servion

Emplacement: Parcelle N° 135, rue du Château 12

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur en façade Nord.

Zone: Cpc1

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) / objet figurant dans l'ensemble bâti B

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme



Belprahon

Mensuration officielle de Belprahon – orientation générale premier relevé, lot 3

Nous vous informons que le bureau sigeom SA va procéder à des travaux de mensuration sur les territoires agricoles et forestiers de la commune de Belprahon sur mandat de la Commune afin de mettre à jour la mensuration officielle.

L'accès aux parcelles situées dans le lot 3 sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débiteront ce mois et dureront jusqu'à fin 2023. Les collaborateurs du bureau sigeom SA s'efforceront d'occasionner le moins de dérangement possible et comptent sur votre compréhension.

Les coûts des travaux sont entièrement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les points limites seront tous recherchés et mesurés. Les points manquants ne seront pas rétablis. Ils pourront toutefois être reconstruits sur demande à adresser à sigeom SA et aux frais du demandeur.

À la fin des travaux, la commune de Belprahon disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Belprahon, le 9 mars 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Christian Frei, Sur le Benevis 1, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelle N° 1446, au lieu-dit « rue de Bel-Air 2 », 2738 Court



Crémises

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2022**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémises, le 23 février 2022

Le Conseil communal



Loveresse

Information communale

Elections cantonales du 27 mars 2022

Pour l'heure, 1.85% des habitants de Loveresse ont déjà voté par correspondance pour les élections du 27 mars 2022.

Notre objectif est une participation de 45.5%. Nous comptons sur vous pour vous rendre aux urnes.

Loveresse, le 14 mars 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Bobillier Jean-Claude et Nicole, chemin des Mûriers 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 675, chemin des Mûriers 1

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur dans le bûcher à l'Est du bâtiment.

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Ehrenhaus GmbH, Regensbergstrasse 322, 8050 Zürich.

Auteur du projet: Obart architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 471, au lieu-dit: « Quartier de la Verrerie 2 », commune de Moutier.

Projet: rénovation, assainissement et transformation du bâtiment N° 2, aménagement de deux appartements supplémentaires dans les combles, démolition des cheminées, remplacement des tuiles, aménagement de lucarnes, velux et panneaux solaires en toiture, remplacement du chauffage par une PAC air/eau à l'extérieur et aménagement de 6 places de stationnement entre les bâtiments 2 et 4.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C.

Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 mars 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Elections cantonales du 27 mars 2022

Lors des élections cantonales de 2018 le taux de participation des ayants droit de Perrefitte était de 44,5% en moyenne. Et si en 2022 nous faisons mieux?

Le lundi 14 mars à 12h le pourcentage des votants se montait à **1,59%** pour notre commune.

Jusqu'au vendredi 25 mars à 12h, un panneau à l'entrée de la localité indiquera régulièrement le taux de participation enregistré en fonction des votes reçus par correspondance.

Un lien sur le site internet de la commune (page d'accueil) permet également une visualisation de ce pourcentage en temps réel.

Nous invitons les personnes qui n'ont pas encore voté à faire entendre leur voix, le point de la situation sera refait dans la prochaine Feuille officielle.

Perrefitte, le 16 mars 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: Brahier Jean-Luc, Les Navelles 7, 2748 Souboz

Emplacement: parcelle N° 453, Les Navelles 7, 2748 Souboz, commune de Petit-Val

Projet: Remplacement de la production de chaleur énergie fossile mazout par une pompe à chaleur monobloc et un chauffe-eau

Construction: selon plans déposés

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 9 mars 2022

Secrétariat communal

Baromètre électoral

Afin d'augmenter le taux de participation aux élections fédérales de 2023, Jb.B a créé un baromètre électoral. Il sera déjà utilisé pour les élections cantonales du 27 mars 2022.

Le baromètre électoral peut être consulté sur le site internet de la commune, sous l'onglet « Actualités ».

Il sera mis à jour régulièrement par l'administration communale.

Souboz, le 16 mars 2022

Conseil communal



Rebévelier

Communication du Conseil communal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau.

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de Fr. 100.- sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Rebévelier, le 7 mars 2022

Le Conseil communal

Ordonnance tarifaire relative à la saisie de permis de construire dans eBau

Dans sa séance du 1^{er} mars 2022, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire dans eBau. Cette ordonnance entre en vigueur au 1^{er} mars 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Rebévelier, le 7 mars 2022

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Hofmann Rahim Joëlle, Route de Saules 7, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 884, Route de Saules 7

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 mars 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Bøegli Frédy, Route de Saules 31, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 841, Route de Saules 31

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 15 avril 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 16 mars 2022

Le secrétariat municipal



Roches

Elections cantonales du 27 mars 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Nicolas Buchser

Membres: Isabelle Gerber

Chantal Péteut

Arsène von Wyss

Suppléantes: Stéphanie Zbinden
Roches, le 9 mars 2022
Conseil communal

Saicourt

Avis de construction

Requérant: Jean-Marc Friedli, Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Solar conseil Sàrl, champ du Ritat 5, 2605 Sonceboz (Julien Corbat)

Rue: Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 917

Projet de construction: Installation photovoltaïque en toiture + façade Sud et construction d'un abri de jardin.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: PQ Les Féverges

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 9 mars 2022

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Reto Roth, Chemin des Moines 29, 2713 Bellelay

Auteur du projet: AZPROJET, Route de la Gare 24, 1295 Mies

Emplacement: Chemin des Moines 29, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 831

Projet de construction: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure et évacuation des citernes à mazout

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 9 mars 2022

Secrétariat municipal

Saules

Tournée spéciale branches

Le printemps arrive. Il est temps de débroussailler! Comme chaque année, Celtor SA organise une tournée spéciale branches à Saules durant la semaine du 21 au 25 mars 2022.

Les dépôts doivent être faits dès le lundi matin 21 mars 2022.

Les branches, dont la longueur ne doit pas dépasser 4m, peuvent être déposées en vrac. Toutefois, elles doivent être impérativement accessibles à portée de camion, il ne doit pas y avoir d'obstacles en hauteur. Gabarit du camion: 4m hauteur, 2,5m largeur.

Les fagots de branches et de bûches inférieurs à 50cm ne seront pas ramassés. Il seront collectés lors de la tournée verte.

Inscription obligatoire auprès de Celtor jusqu'au 17 mars 2022, uniquement possible par courrier

postal au moyen du coupon reçu dans votre boîte aux lettres ou par internet: www.celtor.ch.

Saules, le 23 février 2022

Secrétariat communal

Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Fanny et Sébastien Paley, Chemin des Cerisiers 5, 2710 Tavannes.

Projet: pose de deux Velux en toiture du bâtiment Chemin des Cerisiers 5 sis sur la parcelle N° 855 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 9 mars 2022

Le chef des travaux publics

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire de printemps, samedi 23 avril 2022 à 19 h, Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2021.
2. Passation des comptes communaux 2021:
 - a) Compte forestier.
 - b) Compte bourgeois.
3. Desserte forestière:
 - a) Discuter de la mise au gabarit de la desserte forestière « Sur l'Eau » et éventuellement décider la mise en chantier de ces travaux.
 - b) Voter le crédit total de Fr. 45'000.- subventionné à hauteur de 70% par le Canton et la Confédération, solde de Fr. 14'000.- à charge de la Bourgeoisie à prélever sur les avoirs.
4. Logement d'Orange:
 - a) Discuter, éventuellement décider l'exécution de travaux d'isolation de l'appartement et travaux d'entretien de la loge.
 - b) Voter le crédit de Fr. 90'000.- à prélever sur les avoirs.
5. Divers et imprévus.

Tavannes, le 14 mars 2022

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre

Elections cantonales du 27 mars 2022

Constitution du bureau de vote et de dépouillement

Bureau de vote

Président

Laurent Möri

Secrétaire

Léanne Ruch

Membres

Manuel Recklies

Deborah Rime

Dimitri Ryser

Nadine Saladin
Sarah Sauvain
Jess Scheidegger
Nick Scheidegger
Cédric Schneider
Jordan Schweizer
Sibylle Schwob
Sezgin Sezer
Marjorie Steiner
Françoise Tièche
Harold Vuilleumier
Kevin Wolff

Commission de dépouillement

Président

Christian Achermann

Secrétaire

Selxhane Sofra

Membres

Fanny Andrea Romero

Nicolas Châtelain

Karin Habegger

Marcel Henzi

Carine Morgenthaler

Léanne Ruch

Philippe Saner

Nicole Voumar

Jean-Marc Wäger

Christophe Wölfli

Monique Zürcher

Le bureau de vote sera chargé du dépouillement du Conseil-exécutif, tandis que la Commission de dépouillement traitera les résultats du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois.

Tavannes, le 14 mars 2022

Le Conseil municipal

Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Dos Santos Patricio, Route de Champoz 6, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 999, Route de Champoz 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur air-eau extérieur au nord-ouest de la maison et installation solaire photovoltaïque

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 9 mars au 8 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérant: M. Jimmy Bangerter, Moron 32, 2733 Pontenet.

Auteur du projet: DeLaval SA, Chemin de Préalpes 10, 1630 Bulles.

Emplacement: parcelle N° 552, au lieu-dit: «Moron 32», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: démolition de la partie rurale du bâtiment, remplacement de la couverture de la toiture et nouvelle installation de chauffage avec cheminée (bâtiment N° 32), démolition des remises 32a et 32f et du silo 32d et construction d'une stabulation pour vaches-mères et jeune bétail.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 414 al. 1 ch. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture

(LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Aeberhard Alcide, Champ-Quin 2, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 447, Champ-Quin 2, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage, pompe à chaleur extérieur air-eau au nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: Art. A151, alinéa 8 du RCC

Dépôt public: du 9 mars au 8 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue AiméCharpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 3 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: MAC 17, Route de Delémont 89, 2802 Develier

Auteur du projet: MAC 17, Route de Delémont 89, 2802 Develier

Adresse du projet: BF 1454, Route de Sorvilier 21c, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: Aménagement de 12 places de stationnements

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Zone d'activité A

Dépôt public: du 9 mars au 8 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 28 mars 2022, à 19 h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 22 novembre 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les modifications du Règlement du Conseil général
5. Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 13'000'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue
6. Réponse à la motion 2021-05 Concours d'architecture pour la rénovation des bâtiments scolaires
7. Réponse à la motion 2021-04 Gel temporaire des investissements et mise en œuvre d'une planification financière
8. Réponse à la motion 2021-06 Election du Conseil communal selon le système proportionnel

9. Réponse au postulat 2021-01 Promotion de l'industrie, de l'artisanat et du commerce 10. Réponse à la question écrite 2021-01 Sécurité des données informatiques

11. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Lignière-Lion d'Or

12. Etat des lieux de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11

13. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

14. Rapport de la Commission scolaire

15. Informations du Conseil communal

16. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

17. Questions orales

Bévillard, le 9 mars 2022

Bureau du Conseil général

Infos communales

Les deux cartes journalières CFF reconduites

Depuis des années, la commune de Valbirse met à disposition de la population deux cartes journalières CFF par jour au prix de CHF 49.- l'unité. Jugeant cette prestation profitable pour les usagers et pertinente pour encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil communal a décidé de prolonger d'un an cette vente. Les réservations se font via le site internet de la commune, par téléphone au 032 491 61 61 ou par email à batiments@valbirse.ch

Ukraine: deux pages internet à consulter

Face à la situation en Ukraine et aux questions que la population pourrait se poser, la commune recommande de consulter deux pages internet du canton.

Si vous souhaitez mettre à disposition de réfugiés ukrainiens une chambre, un appartement ou un immeuble, vous pouvez vous annoncer sur le site www.asyl.sites.be.ch, rubrique Coopération Ukraine.

Si vous vous interrogez sur les abris ou les pastilles d'iode par exemple, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (www.bsm.sid.be.ch) met régulièrement à jour sa page Informations sur la situation en Ukraine qui répond aux questions fréquemment posées.

Bévillard, le 14 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de Jean-Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 29 avril 2022 à 19 h 30 à l'école de Jean Gui

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux délégués
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2021
4. Correspondance, communications
5. Comptes 2021
6. Nouveau membre de la commission scolaire
7. Information mini-step
8. Répartition de la charge des eaux usées
9. Information de la vie scolaire
10. Divers

La Tanne, le 7 mars 2022

Le président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer